



CONSEIL DE L'ED420 DU 22 OCTOBRE 2014 COMPTE-RENDU (PROJET)

Étaient présents : J. ANKRI, F. ARTAUD, F. AUBIN, S. BASTUJI-GARIN, A. BOURGEOIS, J. BOUYER, J. COSTE, A. DESCATHA, D. EILSTEIN, F. EL KHOURY, A. GOSSELIN, J. KABORÉ, L. MALARD, N. PELLETIER-FLEURY, G. REY, P. TUBERT-BITTER, R. VARRASO, J. WARSZAWSKI.

Excusés : N. BILLON, A. ELBAZ, B. FALISSARD, C. LEVY-MARCHAL

- Ordre du jour :**
- **Approbation du compte rendu du Conseil du 15 avril 2014**
 - **Accréditation de l'ED420 :** ✓ **Mise en place de l'Université Paris-Saclay**
✓ **Co-accréditation de Université Paris-Est**
✓ **Représentation croisée aux Conseils des ED 420 et 393**
 - **Inscriptions 2014**
 - **Règlement intérieur :** ✓ **Modalités des inscriptions en thèse**
✓ **Modalités de suivi des doctorants**
 - **Charte des thèses de Paris-Saclay**
 - **Journée de l'ED 420 19 mai 2015**
 - **Approbation de la direction de l'ED**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil du 15 avril 2014.

2. ACCREDITATION DE L'ED420

- ✓ *Mise en place de l'Université Paris-Saclay*

Les Universités Paris Sud et Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, ainsi que 21 autres établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche, sont engagés dans la création d'une Communauté d'Universités et d'Établissements (Comue) dénommée Université Paris-Saclay. Cette Comue sera effectivement créée sur le plan administratif au 1^{er} semestre 2015. Le niveau doctoral, et une grande partie des Masters, ont été les premiers à être mis sous l'autorité de Paris-Saclay, notamment pour les dépôts de dossiers d'accréditation qui ont été évalués par l'Aeres. La rentrée prochaine 2015-2016 de l'ED420 se fera donc au sein de l'Université Paris-Saclay.

Pour toute l'année 2014-2015, de nombreux groupes de travail ont été mis en place pour mettre au point l'organisation pratique du niveau doctoral de cette Comue. Ils sont chargés d'homogénéiser au niveau de Paris-Saclay autant les aspects réglementaires (charte du doctorat, règlement intérieur, etc) que le fonctionnement quotidien des ED (calendrier de l'attribution des contrats doctoraux, système d'information, site web, etc). La réflexion s'appuie sur les règles existantes (notamment

celles de Paris Sud qui est le plus gros établissement), mais nous devons être vigilants à ce que les nouvelles modalités qui seront adoptées nous conviennent (voir les points 4 et 5 de l'ordre du jour).

✓ *Co-accréditation de Université Paris-Est*

En parallèle, en raison du rattachement à l'ED des équipes de recherche en santé publique d'Université Paris Est, telles que l'actuelle EA 4393 dirigée par S. BASTUJI-GARIN, et l'actuelle EPI-MAI de l'ENVA dirigée par B. DUFOUR, l'ED 420 sera co-accréditée par Université Paris Est.

En termes de vocabulaire, l'ED420 est "co-opérée" par ses établissements de rattachement au sein de l'Université Paris-Saclay (Universités Paris-Sud et Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines) et "co-accréditée" par Université Paris Est,

✓ *Représentation croisée aux Conseils des ED420 et 393*

Lors des discussions à propos d'une ED francilienne de Santé Publique unique de 2012 et 2013, la proposition d'une représentation croisée aux Conseils des ED 420 et 393 avait été approuvée (actée notamment lors du Conseil de l'ED420 du 22 mai 2013).

A cette fin, l'ED 393 a proposé la participation de Jean-Yves Marie à notre Conseil. Parallèlement, l'ED 420 propose la participation de Sylvie Bastuji-Garin au Conseil de l'ED 393.

3. INSCRIPTIONS 2014

✓ *Point sur les auditions de l'ED pour l'attribution de nos contrats doctoraux*

Comme cela avait été décidé au Conseil du 15 avril 2014, les auditions se sont déroulées cette année sur deux jours, avec deux sous-jurys (en partie recomposés d'un jour sur l'autre) et une délibération globale à la fin. Nous en tirons un bilan positif car cela a permis une délibération finale où l'ensemble des candidatures ont pu être discutées par tous les membres du jury.

Le Conseil est informé de la liste des doctorants classés suite aux auditions des 8 et 9 juillet 2014, et du fait que parmi ceux de la liste complémentaires certains candidats sont parvenus à obtenir un autre financement de thèse, et donc à s'inscrire en thèse cette année.

✓ *Point sur les inscriptions 2014*

Les inscriptions ne sont pas encore closes, mais on peut s'attendre à une trentaine de nouveaux inscrits cette année. C'est assez nettement moins que l'an dernier (qui était, il est vrai une année avec un nombre exceptionnellement grand d'inscrits). Cette décroissance s'explique principalement par le départ des laboratoires de Paris Descartes pour l'ED393.

4. REGLEMENT INTERIEUR

Dans le cadre de la mise en place de Paris Saclay, la charte des thèses (voir point 5) et le règlement intérieur des EDs sont rediscutés. L'ED40 n'avait jusqu'alors pas de règlement intérieur, et c'est l'occasion de formaliser les principaux points de son fonctionnement.

Nous avons reçu récemment de la part de Paris Sud une proposition de canevas de règlement intérieur qui a été envoyée au Conseil avec l'ordre du jour. Cette version laisse une large place aux modalités propres à chaque ED, que nous devons donc rédiger. L'ordre du jour de ce Conseil porte sur les points qui concernent les modalités d'inscription et de suivi des doctorants. La direction de l'ED complètera les autres parties manquantes, et soumettra un projet de règlement intérieur complet lors du prochain Conseil.

✓ *Modalités des inscriptions en thèse*

Les demandes d'inscription en thèse sont actuellement examinées par le directeur de l'ED qui consulte si nécessaire des membres du Conseil avant de prendre une décision.

La direction de l'ED propose de faire évoluer cette procédure pour la rendre plus collégiale.

Le Conseil approuve la proposition suivante : un groupe d'une dizaine chercheurs de l'ED, dont les compétences couvrent les différents domaines scientifiques de l'ED 420 va être constitué pour

examiner les demandes d'inscriptions. Les dossiers lui seront soumis au fur et à mesure de leur arrivée et seront discutés une fois par semaine dans une réunion téléphonique en période d'inscription (c'est-à-dire globalement de juillet à décembre). L'effectif de ce groupe devrait permettre une réponse rapide aux demandes d'inscription tout en n'imposant pas à tous les membres du groupe d'être systématiquement présents aux réunions téléphoniques.

✓ *Modalités de suivi des doctorants*

Le suivi des doctorants est actuellement organisé de trois façons complémentaires : journée d'accueil en début de thèse, séminaire de suivi des thèses en 2^{ème} année et bilan annuel au moment de la réinscription.

Le Conseil ne souhaite pas alourdir le système de suivi par l'introduction de comités de thèse. La mise en place d'un interlocuteur référent, délégué par l'ED, qui suivrait le doctorant tout au long de sa thèse est envisagée, mais la majorité du Conseil considère que cela risque de compliquer les relations en multipliant les interlocuteurs, voire en déséquilibrant les rôles. Le Conseil souhaite donc se donner le temps de la réflexion. Dans l'immédiat, le groupe mis en place pour les inscriptions en thèse pourra être sollicité au moment du bilan annuel pour certains cas particuliers.

5. CHARTE DES THESES DE PARIS-SACLAY

Une première version de la charte des thèses a été rédigée par un des groupes de travail du niveau doctoral de Paris Saclay, et présentée au Conseil. Elle s'inspire largement de la charte des thèses actuelle de Paris Sud qui visait à donner un cadre général et permettait à chaque ED de préciser des points dans son Règlement Intérieur. Elle paraît donc satisfaisante à l'ED420.

Cette première version de la charte suscite cependant des discussions au sein du groupe de travail mis en place par Paris Saclay et connaîtra probablement des modifications. La nouvelle version sera communiquée aux membres du Conseil quand elle sera disponible pour recueillir leur avis.

6. JOURNEE DE L'ED420 DU 19 MAI 2015

Le Conseil approuve le programme de la Journée de l'ED du 19 mai 2015 et remercie vivement le groupe de doctorants qui l'a préparée ainsi que les membres du Conseil et l'assistante de l'ED qui y ont consacré beaucoup de temps.

Les doctorants ont tous été informés de cette journée, en revanche les anciens doctorants ainsi que les directeurs de thèse n'ont pas encore été contactés, ce qui reste à faire.

Cette année, le budget de fonctionnement de l'ED suffira à couvrir les frais de cette Journée.

7. APPROBATION DE LA COMPOSITION DE LA DIRECTION DE L'ED

Nous avons oublié d'aborder ce point (nécessaire pour la validation de la direction de l'ED par les universités accréditantes) lors de cette réunion du Conseil du 22 octobre, et la demande d'approbation n'a par conséquent été transmise que le surlendemain.

Le Conseil a approuvé par e-mail à l'unanimité la composition de la direction de l'ED suivante :

- Directeur : Jean Bouyer
- Directeurs adjoints : Laurence Meyer (Paris-Sud), Joël Ankri (UVSQ), Sylvie Bastuji-Garin (Université Paris Est)

*Compte rendu rédigé par Audrey Bourgeois et Jean Bouyer
22 octobre 2014*